



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25029377

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **21.02.2025**
~~Le Greffier,~~

Greffé

N° d'entreprise **0434 445 776**
Nom

(en entier) **FERRERO ARDENNES**
(en abrégé)

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Pietro-Ferrero 5, B-6700 Arlon.**

Objet de l'acte : Expiration du mandat du commissaire, et décision concernant la renomination et la rémunération. Pouvoirs spéciaux pour formalités de publication (et administratives). Prise de connaissance du remplacement du représentant permanent du commissaire. Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des actionnaires du 25 janvier 2024 que les actionnaires :

- ONT DÉCIDÉ, après avoir constaté que le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social est sis Woluwedal 18, B-1932 Zaventem, représentée par Griet HELSEN, en tant que commissaire de la Société est venu à échéance lors de la dernière assemblée générale ordinaire de la Société, d'approuver, sur présentation du conseil d'entreprise, la renomination du commissaire à partir de la date susmentionnée, pour une durée additionnelle de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 August 2025.

- ONT DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Il résulte du procès-verbal des décisions écrites unanimes du conseil d'administration du 27 septembre 2024 que les membres du conseil d'administration de la Société :

- ONT PRIS CONNAISSANCE du fait que PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est sis Culliganlaan 5, 1831 Diegem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0429.501.944 RPM Bruxelles (division néerlandophone), commissaire de la Société, a informé la Société du remplacement de son représentant permanent, Madame Griet Helsen, par Madame Mélanie Adorante, réviseur d'entreprises. Le remplacement, prenant effet au 15 juillet 2024, s'applique pour la durée restante du mandat du commissaire.

- ONT DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge

ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)